

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 4 décembre 2018

PARQUET GÉNÉRAL

Le procureur général

à

Association Francophonie Avenir
2811 Chemin de Saint-Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

OBJET : Contestation par Monsieur Régis RAVAT pour l'association Francophonie Avenir d'une décision de classement sans suite.
Procédure n° 18289000400

RÉFÉRENCE: N/Réf. : Pôle action publique – PLF/MA – B9 2018/01487

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 13 novembre 2018, contre la décision de classement sans suite de Monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

